



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 24 NOVEMBRE 2021

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

Table des matières

1	ACCUEIL DES MEMBRES	1
2	VISITE DE LA MAISON GARAF	1
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
4	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE	2
5	ACTIONS DE SUIVI	4
5.1	Illustrations de l'installation des drains tubes	4
5.2	Validation des volumes d'irrigation pour la plantation de saules	6
6	Bilan de l'année écoulée	7
6.1	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale	7
6.2	Contribution au fonds de fermeture	9
6.3	Lettre de crédit (renouvellement)	10
6.4	Contrôle des goélands	10
6.5	Bilan annuel des plaintes	11
6.6	Bilan annuel des visites du MELCC	14
7	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	15
7.1	Prochaines réunions	15
8	SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B	16
8.1	Déménagement de l'entrée du site	16
8.2	Obtention de l'autorisation pour la phase 3B	18
8.3	Opérations sur les phases 2 et 3A	21
9	FIN DE LA RENCONTRE	23

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Lettre de crédit

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième rencontre de 2021.

Il souligne la présence de Mme Sarah Saint-Cyr Lanoie, et de M. Daniel Pelletier, qui représenteront, à la suite des élections municipales, la Ville de Drummondville au Comité. Mme Marie-Ève Vadnais, quant à elle, remplacera M. Roger Leblanc.

M. Daniel Camara, ingénieur pour les lieux d'enfouissement de WM au Québec, se présente à son tour.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 VISITE DE LA MAISON GARAF

M. Pablo Desfossés, coordonnateur du programme du GARAF, présente aux membres la maison GARAF, un lieu d'apprentissage et de formation en sciences et environnement pour les élèves inauguré en 2020 dans une résidence acquise par WM.

Il explique que :

- Chaque pièce est un laboratoire multifonctionnel pour produire du matériel pédagogique pour les élèves.
- Parmi les installations à la disposition des élèves, on trouve :
 - Un laboratoire d'aquaculture (bassins d'élevage de truites)
 - Un laboratoire d'analyse de l'eau, équipé de matériel professionnel, qui permet de fournir des données à la Ville et à plusieurs organismes
 - Un laboratoire de génétique, dont les ateliers se font en partenariat avec des spécialistes de l'Université de Montréal
 - Du matériel d'apiculture (dans le garage)
- La phase 2 du projet sera annoncée sous peu :
 - Développement à l'arrière de la maison, avec le bois issu du déboisement du site, permettant de séquestrer le carbone plus longtemps. Ce moyen de lutte aux changements climatiques sera enseigné aux élèves.
 - Plus précisément, ce développement comprendra :
 - Une maison longue (longhouse autochtone)
 - Une maison de bûcheron
 - L'utilisation du mélèze torréfié pour refaire le revêtement extérieur de la maison.
 - Un réseau de caméras haute définition et de micros, afin de créer des capsules et de tenir des conférences ou des expériences en ligne.

Des capsules des ateliers sont mises en ligne sur le [site web](#) du GARAF.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est l'occupation globale de la maison GARAF? Y a-t-il des jeunes qui y viennent tous les jours?</i>	M. Desfossés répond que deux groupes par jour fréquentent les installations, soit un groupe en avant-midi et un groupe en après-midi. Lorsque la phase 2 sera mise en place, trois groupes pourront être présents à la fois, puisque la plupart des activités auront lieu à l'extérieur (sauf en hiver).
<i>Est-ce que les échantillons de génétique sont envoyés à l'Université de Montréal?</i>	M. Desfossés répond qu'il y a plusieurs projets de collaboration, notamment avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption, et souligne deux modifications proposées :

- Le point sur le suivi de projet sur la zone 3B est remis en fin de rencontre pour permettre aux membres représentant la Ville de quitter avant sa présentation.
- Un point sur le fonds de fermeture est ajouté dans le bilan de l'année.

Les membres approuvent l'ordre du jour modifié, qui figure à l'annexe 2.

4 VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

M. Craft demande aux membres si le compte rendu de la dernière rencontre est fidèle aux échanges et peut être approuvé.

Il souligne qu'un ajustement aux données présentées sur la plantation de saules a été effectué, après vérification de ces données (plus de détails sont fournis au point 5.2 du compte rendu).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'aimerais qu'un élément d'information soit ajouté à la section 7 du compte rendu, en lien avec la plainte reçue sur les odeurs de carcasses de poulet.</i></p> <p><i>M. Lamothe avait mentionné que ces matières odorantes seront refusées. Le refus d'intrants entraîne une perte financière pour l'entreprise. Cela est pertinent pour le compte rendu, puisqu'il s'agit d'un correctif draconien.</i></p>	<p>M. Lamothe confirme que l'information est exacte.</p>
<p><i>Est-ce que le refus de ces camions se fait à leur arrivée au site?</i></p>	<p>M. Lamothe répond que le client est averti de ne plus venir au site avec ce type de chargement en raison des nuisances causées par les odeurs.</p>
<p><i>Est-ce possible que des camions se présentent au site quand même?</i></p>	<p>M. Lamothe répond que non; le site doit être avisé pour recevoir ce type de chargement, car des mesures particulières sont prises pour prévenir les nuisances : préparation d'une tranchée spécifique dans la masse de déchets, déchargement sans contact avec les autres matières, et fermeture immédiate de la tranchée.</p> <p>La présence de chargements odorants peut, en effet, rapidement devenir problématique, surtout si des vents soufflent vers le Club du Faisan.</p> <p>Lors des épisodes de cet été, des discussions ont d'abord eu lieu pour réduire les quantités de ces arrivages, mais il a ensuite été convenu d'arrêter complètement (d'autant plus que le client avait d'autres alternatives). Dans le futur, le but n'est pas d'empêcher l'arrivée de matières similaires, mais de gérer les arrivages.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous n'avez pas arrêté complètement de recevoir ce type de déchets?</i>	M. Lamothe explique qu'un arrêt est en cours pour un temps déterminé et que les opérations actuelles se font sur des portions qui ne permettent pas de recevoir ce type de chargement. En 2022, il sera possible de les accepter et de gérer les nuisances associées.
<i>Il y a aussi des problèmes lorsque des exploitations agricoles subissent des incendies, car il y a alors de grandes quantités de carcasses à gérer d'un coup. Les propriétaires et le MAPAQ s'entendent alors pour identifier les endroits où il est possible d'en disposer.</i>	M. Lamothe mentionne que des permis particuliers sont requis pour enfouir ces carcasses, en raison des maladies dont elles peuvent être porteuses.

Outre cette demande d'ajout, le compte rendu du 1^{er} septembre 2021 est approuvé.

ACTION DE SUIVI :

- Ajouter la précision concernant l'arrêt de la réception des carcasses de poulet au compte rendu de la rencontre du 1^{er} septembre 2021

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 ILLUSTRATIONS DE L'INSTALLATION DES DRAINS TUBES

M. Camara explique que les drains tubes sont installés au moment de la fermeture d'une cellule, et que ceux-ci sont de deux types : pour les biogaz et pour les eaux.

Plus précisément, les différentes couches qui permettent d'assurer la fermeture d'une cellule sont les suivantes :

- Sable
- Drains tubes – captage du biogaz
- Géotextile
- Drains tube – écoulement de l'eau
- Remblais

- Couche végétale et d'ensemencement

Une vidéo est présentée avec des images pour montrer l'emplacement des tubes.

M. Dussault ajoute que cette méthode n'est pas exigée par la réglementation. Il s'agit plutôt d'une pratique développée à l'interne depuis une dizaine d'années.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'eau qui se retrouve dans les drains n'est-elle pas du lixiviat qui doit être traité?</i>	M. Lamothe répond qu'il s'agit plutôt d'eau de pluie n'ayant pas été en contact avec les déchets. Cette eau est acheminée vers les bassins de décantation, puis dirigée dans l'environnement.
<i>Est-ce possible que l'eau de pluie entre en contact avec le lixiviat et qu'il y ait contamination, qui pourrait passer inaperçue?</i>	M. Camara explique que non; en effet, les différentes couches qui composent le recouvrement final permettent de retenir le biogaz et l'eau. L'imperméabilisation, grâce à une géomembrane, du fossé par lequel transitent les eaux, permet aussi d'éviter qu'elles ne sortent du site.
<i>Est-ce que l'eau dans les bassins fait l'objet de vérifications?</i>	M. Camara répond qu'il y a effectivement un traitement des eaux, qui respecte plusieurs méthodes. WM a un traitement pour le lixiviat, effectué par l'usine de traitement des eaux, et un suivi pour les eaux de surface, qui se fait par décantation et échantillonnage à la zone de rejet (sortie du site) pour vérifier les concentrations et les matières en suspension (MES).
<i>Est-ce que les bassins de rétention sont étanches?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas
<i>Quelle est l'épaisseur des membranes?</i>	M. Camara indique que lors du recouvrement final sur les pentes, plusieurs couche de matériaux sont installées, et que celles-ci reposent sur une assise de sable de 300 MM. Une géomembrane texturée est installé par-dessus le système de captation de biogaz pour le confiner et éviter les odeurs.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien de temps dure l'étanchéité de la membrane?</i>	<p>M. Dussault répond que des études et des essais en laboratoires tendent à démontrer une durée de vie supérieure à 200 ans .</p> <p>Par ailleurs, l'activité biologique à l'intérieur des cellules a une durée de 20 à 30 ans. Ainsi, la durée de vie de la membrane excède largement celle des déchets.</p> <p>M. Craft suggère, lors de la prochaine rencontre thématique sur les eaux, que WM présente une vue d'ensemble de leurs infrastructures reliées à la gestion des eaux, avec des indications sur leur étanchéité et intégrité.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Pour la rencontre sur le suivi des eaux en 2022, faire une présentation des différentes infrastructures et de leur intégrité.

5.2 VALIDATION DES VOLUMES D'IRRIGATION POUR LA PLANTATION DE SAULES

M. Dussault explique qu'à la suite d'une question soulevée par les membres, une précision a été ajoutée au dernier compte rendu concernant la différence entre les volumes d'irrigation pour 2020 et 2021.

Puis, il présente les données en question, tout en rappelant que :

- En 2020, en raison de la pandémie, l'irrigation a dû être retardée, de sorte que les volumes ont été inférieurs à ce qui était prévu;
- L'année 2021 a été plus normale et l'irrigation a eu lieu sur plusieurs mois.

Le sujet sera également couvert en 2022 pour discuter de l'expérience au site, qui est jusqu'ici concluante, et de la bonne croissance des saules.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La hausse du volume d'irrigation en 2021 (par rapport à 2020) peut-elle être expliquée par le temps sec connu cette année?</i>	M. Dussault répond que le degré d'humidité du sol a effectivement une influence, mais que la durée de la période d'irrigation joue un rôle très important dans les données.
<i>À quoi réfère le 413 m³ pour 2020, est-ce la quantité de lixiviat retirée?</i>	M. Lamothe répond qu'il s'agit de la quantité de lixiviat qui est utilisée pour irriguer les saules plutôt que d'être acheminée vers le bassin de décantation, et éventuellement au système de traitement de la Ville.
<i>Est-ce qu'il y a une distinction dans le type de lixiviat utilisé (ou non) pour l'irrigation?</i>	M. Lamothe répond que oui. Seul le lixiviat moins concentré en azote ammoniacal (donc issu de l'ancien site) est utilisé.
<i>Est-ce qu'il y a un risque de percolation de la zone d'irrigation dans les bassins?</i>	M. Lamothe répond que la zone irriguée est protégée par une berme qui retient le lixiviat. Par ailleurs, l'irrigation se fait au goutte à goutte, ce qui limite le risque.

6 BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

6.1 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

WM rappelle que le fonds d'urgence et d'action environnementale relève d'une entente avec la Ville de Drummondville à la suite du décret de 2013. Le fonds d'urgence vise à garantir la disponibilité de fonds en cas d'urgence environnementale, tandis que le fonds d'action permet de soutenir des projets environnementaux à la Ville.

Des montants sont prélevés par tonnage sur les chargements qui entrent sur le site. Les montants fluctuent donc chaque année selon les arrivages.

Les montants prélevés en 2020 sont les suivants :

- Fonds d'urgence : 86 375 \$ (0,27 \$/tonne de matières reçues au site)
- Fonds d'action environnementale : 263 933 \$ (0,81 \$/tonne de matières reçues au site)
- Total : 350 308 \$ (ce montant n'a pas encore été versé à la Ville; l'argent est dans un fonds en fiducie en attendant le règlement du litige).

Le total cumulé depuis 2013 pour ces deux fonds est de 2 057 116\$.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Aura-t-on accès à la présentation de ce soir?</i>	<p>M. Craft répond que la présentation se trouvera dans les annexes du compte rendu, qui seront déposées sur le site Internet du Comité. L'information est donc toujours accessible, sauf dans de rares cas, lorsque des informations confidentielles ou sensibles sont partagées au Comité.</p> <p>M. Dussault mentionne que ces rares cas concernent des avantages concurrentiels que WM ne veut pas diffuser, mais qui sont quand même présentés aux membres du Comité.</p>
<i>Les comptes rendus des dernières années et les études sont accessibles sur le site Internet?</i>	<p>M. Dussault répond que les comptes rendus sont disponibles sur le site du Comité (et non de WM), à l'adresse suivante : http://www.vigilancewmst-nicephore.org/ .</p> <p>Les études, quant à elles, se trouvent sur le site Internet du BAPE.</p>
<i>Quel fonds est obligatoire et lequel relève de votre initiative?</i>	<p>M. Dussault répond que les deux fonds résultent d'une négociation et d'une entente intervenue en 2012 avec la Ville. Comme le lieu d'enfouissement n'est pas un bâtiment taxé, ces fonds servent de forme de taxe.</p>
<i>Quelle est la différence entre le fonds d'urgence environnementale et le fonds d'action environnementale?</i>	<p>M. Dussault explique que le fonds d'urgence est une réserve financière mise en place par la Ville de façon préventive afin de pouvoir intervenir dans le cas où des impacts environnementaux liés aux opérations du site devait être constatés.</p> <p>Le fonds d'action environnementale, quant à lui, peut être utilisé pour des projets environnementaux que la Ville souhaite mettre en place.</p>
<i>En cas d'incendie et d'intervention du service d'incendies municipal, le tout serait financé via le fonds d'urgence?</i>	<p>M. Dussault répond que non, les sommes seraient alors déboursées par WM.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Avez-vous tout ce qu'il faut sur le site pour l'extinction de feux?</i>	M. Lamothe précise que WM possède les équipements nécessaires à l'extinction de feux mineurs sur le front de déchets. Un camion-citerne a d'ailleurs été acquis en 2021, mais il est remisé pour l'hiver. Dans l'éventualité où le feu serait de plus grande importance, les pompiers de la Ville serait immédiatement appelés à intervenir.
<i>Vous êtes donc en mesure de réagir rapidement et efficacement en cas d'événements mineurs.</i>	M. Lamothe souligne que oui, mais que cela n'est pas fréquent. M. Dussault ajoute que ces feux mineurs peuvent survenir lorsque des cendres ou du chlore ont été déposés dans les bacs et envoyés à l'enfouissement.
<i>Avez-vous des exemples de projets environnementaux que la Ville a mis sur pied avec ce fonds?</i>	M. Craft rappelle que le bilan de l'utilisation de ce fonds était présenté au Comité jusqu'en 2017. De mémoire, les projets incluait l'acquisition de bacs pour la collecte sélective. Pour plus d'informations sur l'utilisation du fonds, les membres peuvent s'adresser directement à la Ville.

6.2 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Dussault rappelle que le fonds de fermeture constitue une exigence du ministère, qui souhaite s'assurer que des sommes seront disponibles pour les travaux de post-fermeture du site et les suivis environnementaux, et ce, pour un minimum de 30 ans. L'argent du fonds est versé dans une fiducie et l'accord du ministère est nécessaire pour retirer des sommes.

Il ajoute que si le ministère considère que des suivis sont nécessaires pour une période supplémentaire, l'exploitant est tenu de déboursier les sommes correspondantes.

M. Lacombe présente les résultats des contributions au fonds de fermeture :

- Le total requis par le décret pour la phase 3A a été atteint en 2019, soit 4,9 millions \$.
- Pour la phase 3B autorisée, un montant doit également être déposé annuellement, pour un total de 14 millions \$ pour les deux phases.
- Le fonds est révisé tous les trois ans et en fonction des rendements, le ministère peut réévaluer les versements à la hausse ou à la baisse.

6.3 LETTRE DE CREDIT (RENOUVELLEMENT)

M. Dussault rappelle que les phases 1 et 2 du site ont été opérées longtemps avant la mise en place du fonds de fermeture. Des discussions ont mené à la décision de prévoir une lettre de crédit permettant de réserver des fonds suffisants pour la fermeture de ces phases en cas de faillite de l'entreprise. La lettre de crédit vaut pour un montant de 11 millions \$, est irrévocable et est renouvelée chaque année. Ainsi, en cas de problématique, le ministère pourrait utiliser ces sommes et assurer la responsabilité des travaux de post-fermeture.

La lettre de crédit découle d'un engagement pris auprès du Comité de vigilance. Elle est valide un an de plus que la date de signature, une protection qui avait été demandée par les membres.

M. Dussault mentionne que la copie de la lettre est ajoutée au compte rendu comme preuve de renouvellement. La lettre est jointe à l'annexe 4.

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le prochain renouvellement aura donc lieu en 2023?</i>	M. Dussault répond que le renouvellement se fait annuellement, mais est valide pour deux ans.

6.4 CONTROLE DES GOELANDS

M. Lamothe, directeur des opérations, présente le bilan des mesures de contrôle des goélands.

Cette année encore, le contrôle des goélands a été effectué à l'aide de fauconniers, puisque cette technique s'est montrée efficace. Aucune pyrotechnie n'a été utilisée, comme c'est le cas depuis 2014. Les fauconniers travaillent dix mois par année, de mars à décembre, et assurent une présence sur le site du matin au soir.

M. Lamothe affiche un graphique présentant l'achalandage sur le site. On remarque :

- Au mois de mars, une petite augmentation de l'achalandage, comme à l'habitude, avec le retour des oiseaux;
- Pendant la période de reproduction, un achalandage moins élevé (jusqu'à la mi/fin juin);
- Après cette période, un retour des goélands en grand nombre.

M. Lamothe précise que les comportements de migration peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de divers facteurs tels que la température. La moyenne annuelle de goélands observés diminue depuis 2009.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Parmi les mesures de gestion, un recouvrement des déchets est réalisé à la fin de chaque journée.</i>	M. Lamothe confirme que chaque jour, après le déversement des chargements des derniers camions, les déchets sont dispersés sur le front de déchets et recouverts. Ce recouvrement journalier est obligatoire. Il limite les odeurs et la présence de goélands en soirée.
<i>Depuis la mise en place de la méthode d'effarouchement, il y a une amélioration par rapport à la présence de goélands dans le domaine du Faisan. Ils sont présents de façon ponctuelle et ce n'est pas une problématique.</i>	

6.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Lamothe indique que quatre plaintes ont été formulées en 2021, dont une depuis la dernière rencontre du Comité.

Ces plaintes concernent :

- Des résidus aux abords et en dehors des limites du lieu d'enfouissement (1) :
 - Des sacs peuvent s'envoler lors de l'ouverture des portes des remorques, surtout que les opérations de cette année se sont faites en hauteur.
 - Pour limiter l'éparpillement, WM a mis en place une équipe de ramassage, du printemps à la fin de l'automne. Des clôtures sont également utilisées aux pourtours de la propriété.
- Des odeurs perçues (3), dont deux sont en lien avec la situation de l'été dernier concernant les abattoirs de volaille.
 - Pour prévenir les odeurs, WM a priorisé :
 - le recouvrement sur réception des matières odorantes.
 - l'identification des secteurs odorants.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>C'est surtout au printemps, quand il fait sec et venteux, que des morceaux de sacs de plastique créent des tourbillons dans les airs</i></p>	
<p><i>Donc vous retrouvez les morceaux sur vos terrains et dans vos piscines?</i></p>	
<p><i>Oui, cela peut se produire. Au moment de formuler la plainte, les quantités étaient très importantes. Le positionnement de la cellule actuelle n'est pas favorable; en principe, cette problématique sera moins importante par la suite.</i></p> <p><i>À la suite de ce signalement, WM a décidé qu'en période de grands vents, un recouvrement de terre serait déposé immédiatement après le déchargement des déchets, de manière à limiter la volatilité. Depuis, je n'ai pas noté d'autres épisodes similaires.</i></p>	<p>M. Lamothe souligne que ce sont le printemps et l'automne qui posent le plus de défis à cet égard.</p>
<p><i>À la suite de l'invitation de WM, je me suis présenté au site le 1^{er} novembre pour visualiser les opérations sur la nouvelle cellule. La journée était particulièrement venteuse et plusieurs sacs de plastique, au front de déchets, s'envolaient.</i></p>	<p>M. Dussault rappelle que l'exploitation de la phase 3B déplacera les opérations plus loin, d'environ 500 mètres. Par ailleurs, les opérations auront alors lieu de l'autre côté des phases 2 et 3A, ce qui créera une barrière avec le Club du Faisan.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>La problématique ne concerne pas seulement les résidences; il faut s'assurer de contenir les déchets pour éviter de contaminer l'extérieur du site dans son ensemble, incluant le boisé et les milieux humides.</i></p> <p><i>C'est pourquoi j'avais demandé si des techniques additionnelles existaient pour améliorer la situation, suite à quoi la solution de recouvrir rapidement les déchets, lors de grands vents, a été identifiée et mise en place.</i></p>	<p>M. Craft rappelle que de plus en plus de municipalités interdisent l'utilisation de sacs de plastique, ce qui devrait améliorer la situation.</p>
<p><i>Est-ce que cette mesure (recouvrement immédiat) avait été mise en place lors de la visite du 1^{er} novembre?</i></p>	<p>M. Lamothe répond que oui.</p>
<p><i>Malgré cette technique, des déchets s'envolaient. Heureusement qu'un recouvrement immédiat était réalisé.</i></p>	<p>M. Craft demande au président du Comité si le voisinage a communiqué avec lui à ce sujet.</p>
<p><i>Oui. Des gens se sont demandé pourquoi il y avait du travail sur la nouvelle cellule malgré l'injonction.</i></p>	<p>M. Dussault souligne qu'il est positif que des individus aient communiqué avec le président à ce sujet et que celui-ci se soit déplacé pour effectuer les vérifications; cela signifie que le Comité est crédible aux yeux de la communauté.</p> <p>M. Craft rappelle que des sièges destinés aux citoyens et citoyennes sont disponibles sur le Comité.</p>

6.6 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MELCC

M. Lamothe indique que le MELCC a réalisé six visites en 2021, dont la dernière date du 19 novembre dernier. Aucun commentaire particulier n'a été formulé par le ministère.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le contrôle n'est que visuel ou il y a des analyses et prélèvements?</i>	M. Lamothe répond qu'habituellement, l'inspection est visuelle, mais qu'il peut y avoir de l'échantillonnage en cas de doute.
<i>Il n'y a pas de prélèvements effectués par le ministère?</i>	<p>M. Lamothe répond que normalement, l'inspection visuelle permet de voir s'il y a une problématique.</p> <p>M. Dussault rappelle qu'un programme de suivi des eaux est en place, et que le ministère reçoit l'ensemble des résultats des échantillonnages prélevés au site. Ces résultats sont également présentés au Comité à la deuxième rencontre de chaque année.</p> <p>WM détient 25 ans de données analytiques et des tendances. Jusqu'à maintenant, rien ne démontre que le site a eu des impacts sur les eaux souterraines.</p> <p>Enfin, il réitère l'invitation aux membres à venir visiter les installations, pour visualiser les infrastructures et équipements en place.</p>
<i>J'ai déjà participé à une visite citoyenne pour les odeurs.</i>	M. Dussault mentionne que WM désire refaire ce type de visite. L'été 2022 pourrait être opportun, au moment de la pose des membranes; cela permet d'observer des infrastructures souterraines qu'on ne voit pas autrement.
<i>Est-ce que les données sont analysées à l'externe ou par WM?</i>	M. Lamothe répond que les échantillons sont prélevés par du personnel qualifié chez WM, et qu'ils sont ensuite transmis à un laboratoire externe, accrédité par le ministère, pour leur analyse. Puis, ils sont retransmis à WM, qui les inscrit dans le rapport annuel envoyé au ministère.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'imagine que les visites du ministère, hors pandémie, se font sans avis préalable?</i>	M Lamothe confirme. C'est d'ailleurs le ministère qui détermine les installations à visiter.
<i>Est-ce que le ministère délègue plusieurs personnes simultanément?</i>	<p>M. Lamothe répond qu'habituellement, une personne est présente (sauf dans des cas particuliers : rotation de personnel, etc.).</p> <p>M. Craft mentionne qu'il y a quelques années, le ministère avait présenté au Comité la teneur de son travail. S'il y a de l'intérêt, ce pourrait être fait à nouveau.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Préparer une lettre signée par le président du Comité pour demander aux gens du ministère de venir présenter leur travail aux membres.

7 DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

7.1 PROCHAINES REUNIONS

M. Dussault présente les dates proposées pour les rencontres de 2022 :

- 23 mars 2022
- 8 juin 2022
- 7 septembre 2022
- 23 novembre 2022

Conformément à la pratique habituelle, en mars, un calendrier thématique sera proposé aux membres, afin de bien planifier l'année. S'il y a lieu, les membres peuvent communiquer avec WM en amont de cette rencontre pour proposer des thématiques spécifiques.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment peut-on se connecter au site du Comité?</i>	M. Craft répond que le site est public et qu'une trousse est envoyée aux nouveaux membres pour partager de l'information ciblée.
<i>J'ai regardé les plans du site, mais souvent ce sont des cartes aériennes prises de haut qui ne permettent pas de bien voir le site.</i>	M. Dussault répond que les cartes des zones 3A et 3B seront envoyées aux membres.

ACTION DE SUIVI :

- Envoyer des cartes précises des zones 3A et 3B aux membres.

8 SUIVI DU PROJET DE PHASE 3B

8.1 DEMENAGEMENT DE L'ENTREE DU SITE

M. Lamothe explique que le bruit causé par les camions à l'entrée du site, située à proximité d'une zone résidentielle, est une nuisance souvent mentionnée par le voisinage. Certaines propriétés ont été acquises le long du boulevard Saint-Joseph au cours des dernières années, ce qui a permis de réfléchir au déménagement de l'entrée vers la nouvelle zone et, par le fait même, de moderniser les installations à l'entrée.

Après l'autorisation de la phase 3B, WM a tenu une rencontre avec son consultant afin d'échanger sur les avenues possibles. Plusieurs étapes restent à franchir avant d'entamer les travaux (études et demandes d'autorisation), mais le design envisagé comporterait les éléments suivants :

- Entrée en biais pour empêcher une percée visuelle sur le site.
- Aire d'attente des camions directement sur le site, pour éviter des files à l'extérieur.

La mise en service est prévue vers le printemps 2023.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'arrivera-t-il avec l'ancienne entrée?</i>	M. Lamothe indique que cela est à déterminer.
<i>Dans le passé, j'avais suggéré qu'il n'y ait plus de machinerie lourde qui y transite (incluant le camionnage en direction des serres Demers, qui arrivent la nuit et dont le bruit des moteurs génère des nuisances pour le voisinage).</i>	
<i>Actuellement, les camions arrivent tous en même temps, en matinée, générant des files sur la rue Gagnon et parfois sur le boulevard. Cela pose un enjeu de sécurité. Avec son aire d'attente, le nouveau design répond à cette problématique.</i>	M. Lamothe mentionne que la semaine précédente, les clients ont été avisés qu'ils ne peuvent pas se présenter au site avant l'ouverture (soit à 7h).
<i>Avez-vous consulté le Club du Faisan au sujet de cette nouvelle aire d'attente?</i>	M. Dussault répond que cela a été fait en 2019; à ce moment, plusieurs groupes ont été consultés sur le projet de phase 3B. Le bruit et la sécurité ont été les enjeux les plus fréquemment soulevés. Depuis l'obtention des autorisations, WM travaille à faire cheminer le dossier, et le ministère s'intéresse également à son avancement.
<i>Avez-vous consulté les propriétaires des résidences unifamiliales en bordure du boulevard?</i>	M. Dussault répond que deux des résidences appartiennent à WM, deux ont été démolies et deux ne leur appartiennent pas.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Lors des consultations, il avait été suggéré que les camions de la sablière utilisent dorénavant l'entrée de WM plutôt que la rue des Sables, afin de limiter les nuisances pour le voisinage. Est-ce que cela a été fait?</i>	M. Dussault confirme que oui. Au moment de la rencontre, l'ensemble du sable avait été extrait.

8.2 OBTENTION DE L'AUTORISATION POUR LA PHASE 3B

En raison des procédures judiciaires en cours, les membres représentant la Ville quittent pour la suite de la rencontre.

M. Dussault présente les étapes ayant mené à l'obtention des autorisations pour la phase 3B, et ce qui est prévu pour la suite :

- Le 23 septembre 2020, un décret a été publié pour une durée de 10 ans qui comprend les mêmes conditions que le décret précédent;
- Une autorisation ministérielle a été délivrée le 18 juin 2021;
- Le 15 septembre 2021, le gouvernement du Québec a créé une zone d'intervention spéciale. Par ce décret, le ministère devient l'interlocuteur par lequel WM doit obtenir une autorisation d'intervention ;
- Le 23 septembre 2021, une autorisation d'intervention est délivrée;
- Le 27 septembre 2021, les travaux débutent;
- L'aménagement des premières cellules aura lieu jusqu'en octobre 2022.

Il explique que pour des raisons opérationnelles, les échéanciers pour réaliser les travaux sont restreints; en effet, certains travaux doivent être réalisés dans un ordre et lors d'une saison spécifique. Ainsi, un report du début des travaux peut avoir un impact très important sur l'échéancier global.

Puis, M. Camara fait le point sur les travaux à réaliser :

- Trois cellules sont à construire d'ici la fin 2022
- L'autorisation a une durée de 10 ans, ce qui correspond à une superficie potentielle de 22,1 hectares.
- Au moment de la rencontre, les travaux de construction du mur sol-bentonite, qui ceinturera la phase 3B et fera office de barrière étanche, avaient débuté. Du déboisement avait également été réalisé, et le bois récolté, valorisé.

Un vidéo est présenté pour montrer la technique de construction du mur sol bentonite.

Les questions suivantes sont ensuite formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>La zone d'intervention spéciale couvre quel secteur?</i>	M. Dussault répond qu'elle couvre l'ensemble de la propriété.
<i>La tranchée a une profondeur de 15. Sa largeur est bien d'un mètre?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.
<i>Comment sont faits les ancrages?</i>	M. Camara explique que lorsque le sol est excavé, un surveillant en géotechnique vérifie la texture du sol et est capable de déterminer si la profondeur est suffisante pour réaliser l'ancrage. Comme le sol varie, ce n'est pas uniforme. La profondeur va de 13 à 15 mètres selon les endroits.
<i>Lors de ma visite, j'avais compris qu'en cas de fuite, la membrane et le mur bentonite empêcheraient la contamination des eaux souterraines. Je comprends que c'est plutôt l'inverse?</i>	Messieurs Dussault et Camara répondent que le mur a une double fonction, soit de prévenir les fuites et d'éviter que le milieu humide ne se vide durant les travaux.
<i>Le mur sol bentonite se retrouve-t-il ailleurs sur le site ou seulement de façon adjacente à la nouvelle cellule?</i>	M. Camara répond que toutes les cellules du site sont ceinturées avec un mur sol-bentonite. M. Dussault ajoute que cela est aussi le cas des cellules aménagées dans les années 80.
<i>Est-ce que la construction du mur est terminée?</i>	M. Camara répond que non. Les travaux doivent s'arrêter durant la période de gel et reprendront au printemps.
<i>Puisqu'une portion du mur est faite, cela vous permettra-t-il d'entamer des travaux plus tôt au printemps?</i>	M. Dussault répond qu'effectivement, cela permettra d'entamer les travaux d'excavation, parce que le mur protège le milieu humide. L'excavation pourra se faire durant l'hiver.
<i>L'ancrage est-il à 1,5 mètre, ou plutôt à 15 mètres?</i>	M. Craft explique que le bas de la tranchée est à 15 mètres et que l'ancrage est à 1,5 mètre. L'ancrage sert à se connecter avec l'argile.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est donc pour le dernier 1,5 mètre?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.
<i>Est-ce que les travaux étaient en cours lors de la visite du ministère?</i>	M. Lamothe répond que oui, et que WM a fourni des explications à ce sujet.
<i>Je ne pensais pas que ça allait à cette profondeur.</i>	M. Camara répond que cela dépend des endroits. Au site, il y a beaucoup de sable, ce qui force à aller plus en profondeur pour atteindre le sol argileux.
<i>Lorsque vous excavez, est-ce que le sable retiré est vendu, ou il est conservé sur la propriété?</i>	M. Camara répond que tout le matériel retiré est réutilisé. Par exemple, le sable est utilisé pour le recouvrement final, lorsque sa texture et sa conductivité hydraulique le permettent (les deux ou trois premiers mètres, en général). Lorsque ce n'est pas le cas, WM tente de le valoriser autrement.
<i>Sinon, est-ce que le sable est déposé ailleurs sur le site?</i>	M. Camara confirme que c'est le cas.
<i>Quelles sont les prochaines étapes d'ici la prochaine rencontre du Comité?</i>	<p>M. Camara répond que l'excavation devra s'arrêter lors des transitions gel-dégel. En avril, les travaux d'excavation et du mur sol bentonite seront en simultané.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'il n'y aura pas de déboisement, puisque la période de nidification s'échelonne du 15 avril au 15 octobre, et qu'il n'est pas possible de déboiser à ce moment.</p>
<i>Si j'ai bien compris, il ne peut pas y avoir trop de retard parce que la capacité autorisée pour retourner sur la phase 2 atteindra sa limite?</i>	<p>M. Camara répond que c'est exact, il n'y a qu'un an pour tout préparer.</p> <p>M. Dussault ajoute qu'il ne serait pas possible de reporter le début de la phase 3B.</p>
<i>Est-ce que vous faites des communications citoyennes pour annoncer le déboisement?</i>	M. Dussault répond que les gens autour du site sont rencontrés. Après les Fêtes, le Club du Faisan sera aussi rencontré. Par ailleurs, toute personne désirant visiter le site peut le faire à tout moment.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce serait une bonne idée de transmettre de l'information dans le journal local L'Express et de rencontrer les gens du Club du Faisan, afin de les tenir au courant des travaux.</i>	M. Dussault mentionne que les faits seront communiqués avec le voisinage. Les travaux ont dû débiter rapidement, en raison des échéanciers serrés, liés aux circonstances.
<i>C'est un enjeu pour le voisinage, mais aussi pour la population qui veut être au courant des travaux.</i>	
<i>Ce n'est pas tout le monde qui est au fait des enjeux d'échéanciers.</i>	M. Dussault répond qu'il y a un désir de tenir des journées portes ouvertes, à un moment opportun, permettant de visualiser, notamment, l'installation des membranes. Cela sera le cas en 2022.

8.3 OPERATIONS SUR LES PHASES 2 ET 3A

M. Dussault rappelle que :

- En 2013, WM a obtenu l'autorisation, par décret, d'exploiter la phase 3A, et ce, jusqu'en septembre 2020. Puisque la quantité autorisée n'avait finalement pas été atteinte à ce moment, l'autorisation a été prolongée jusqu'en septembre 2021.
- En septembre 2020, en raison des délais associés à l'autorisation de la phase 3B, WM a obtenu l'autorisation de rouvrir des cellules de la phase 2, et de mettre à profit l'espace généré par le tassement des déchets au fil des ans.
- Enfin, la capacité ayant été atteinte, une demande d'autorisation a été déposée au ministère pour reprofiler le site (toit et talus) sur les phases 2 et 3A, et ce, pour une durée d'un an (soit jusqu'en octobre 2022). Il s'agit de la dernière option possible, d'où le calendrier serré pour la préparation des nouvelles cellules (phase 3B).

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la réouverture des cellules peut engendrer des épisodes d'odeurs?</i>	M. Lamothe indique qu'un système de neutralisation d'odeurs a été mis en place près de ces zones lors des travaux. Comme c'est le cas ailleurs sur le site, ce système permet de diffuser un mélange d'eau et d'huiles essentielles qui s'attaque à la molécule d'odeur. Le fournisseur a aussi proposé un système de balles de foin imbibées de bloqueur d'odeurs, qui a été utilisé à titre préventif (WM s'est toutefois aperçu qu'il n'y avait déjà pas d'odeurs). Une couche de sable est tout de même laissée sur les vieux déchets.
<i>Au Club du Faisan, nous n'avons pas constaté d'augmentation des odeurs au cours de l'année.</i>	
<i>Qu'est-ce qui est fait pour éviter que les puits verticaux soient abîmés sur les anciennes cellules?</i>	M. Lamothe répond que les puits continuent d'être actifs sur place, et qu'une fusion permet d'allonger le puits en hauteur.
<i>Avez-vous des précautions en place pour ne pas les abîmer ou mettre de la terre par-dessus?</i>	M. Lamothe répond qu'un système permet de les localiser. Des incidents peuvent survenir, mais une équipe s'occupe alors de rétablir la situation rapidement.
<i>Il y a des camions sur le talus sud, comment faites-vous pour éviter que le déversement de matières ne tombe sur le côté par gravité?</i>	M. Lamothe répond que la matière est acheminée jusqu'au bas du talus au départ pour éviter les éboulis. Le talus est remonté par la suite, du bas vers le haut.
<i>Au final, quand l'exploitation de la phase 3B débutera, les toits des phases 3A et 2 seront nivelés?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas.
<i>Il a été mentionné que le toit de la phase 2 est constitué seulement d'argile avec du sable et de l'ensemencement, mais la phase 3 comprend une membrane en géotextile?</i>	M. Camara répond que le recouvrement de la phase 2 est réalisé en GCL (soit une forme d'argile); pour la phase 3A, il s'agit plutôt d'une membrane de polyéthylène.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Qu'est-ce qu'il y aura à la frontière des deux phases nivelées?</i>	M. Camara répond qu'il n'y aura pas de frontière définie. Les toits ne se chevaucheront pas, mais un fossé d'écoulement des eaux se situera entre les deux.
<i>Donc la phase 3 sera complètement étanche et fermée avec une membrane?</i>	M. Camara répond que c'est exact.
<i>Ce sera nivelé avec une machinerie, avec une inclinaison à 2 % en haut?</i>	M. Lamothe répond que c'est exact.
<i>Je vais avoir des suggestions pour la nouvelle entrée. Est-ce que je peux vous écrire?</i>	M. Craft mentionne que la demande peut être transmise par Transfert Environnement et Société, et ainsi figurer dans le cadre des travaux du Comité. M. Camara mentionne que lors de la prochaine rencontre, les plans seront faits et présentés au Comité. M. Craft ajoute que ces suggestions doivent donc être acheminées rapidement.
<i>En fait, je suggère que Ramo, votre partenaire pour la valorisation de la plantation de saules au site, fabrique un mur coupe-son à l'entrée du site, avec une enseigne WM. Le produit pourrait ainsi atténuer le bruit des camions à l'entrée.</i>	M. Dussault indique que cette avenue est effectivement envisagée, de manière à valoriser le bois, de façon esthétique.
<i>Je pourrais vous envoyer quelques détails par courriel?</i>	M. Dussault indique que oui.

9 FIN DE LA RENCONTRE

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 30.

Anne Bélanger, rapporteuse de la réunion